

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/05/2017

Date de la convocation:

03/05/2017

Date d'affichage:

04/05/2017

L' an 2017 et le 15 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 038.2017

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

038.2017 : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires : extension du régime de l'IHTS en place pour les adjoints administratifs et au cadre d'emplois des rédacteurs.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°91-875 du 06.09.1991 modifié,

Vu le décret n°2002-60 du 14.01.2002,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant que l'IHTS des personnels de la filière administrative est en place à la communauté de communes uniquement pour les adjoints administratifs, et qu'il est proposé d'étendre ce régime au cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux,

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

SD : 067-200013050-20170515-D_CC_038_2017-DE

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'étendre le régime des IHTS au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux.**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

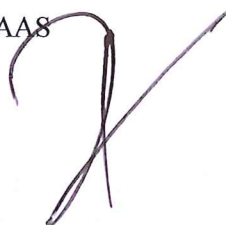
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/05/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
19/05/2017